



## Partir d'un t2 au dessus d'un bar en 1 mois, possible ???

Par leaguillot, le 06/02/2010 à 19:10

Bonjour,rnrnJe vis avec mon ami dans un T2 à Bordeaux. Petit problème, notre logement se situe au dessus d'un bar, que nous n'avions pas vu au départ, résultat cela fait 5 mois que nous vivons un enfer ! Le bar est ouvert de 20h à 2h du lundi au samedi voir dimanche quand il y a des matchs de football. De plus notre voisine du dessus étudiante fait souvent la fête.rnrnLa question est :rnrn**Qu'est ce que je peux faire pour partir au plus tôt ?**  
rnrnrnAidez moi !!! :)

Par Marion2, le 06/02/2010 à 19:31

Bonsoir,rnrn*Vous pouvez donner 1 mois de préavis dans les cas suivants :*rnrn. S'il s'agit d'un logement meublérn. S'il y a perte d'emploirn. Si vous trouvez un 1er emploirn. Si vous êtes en CDD et que vous trouvez un CDIrn. Mutation dans le cadre du travailrnrnPour les autres cas, le préavis est de 3 mois à moins que vous ne trouviez un autre locataire, ce qui pourrait réduire la durée du préavis. rnrnCordialement.

Par leaguillot, le 06/02/2010 à 20:14

Merci beaucoup, mon ami va signer pour son premier vrai emploi en CDD (3 ans) très prochainement, il me semble que cela remplit toutes les conditions nécessaires pour un préavis d'un mois.rnrnBonne soirée et bon week-end. =)

Par **Marion2**, le **06/02/2010** à **20:14**

Bonne chance à vous.